

### SÉRIE DE WEBINAIRES MENDO – QUID DES INVESTISSEMENTS EN 2023 ?

Le 25 janvier, nous avons lancé notre série annuelle webinaires gratuits en allemand. En 45 minutes, Adriano Sbriglio a exposé ses thèses sur les marchés financiers pour l'année 2023. Adriano est responsable de la gestion de portefeuille chez PostFinance SA et travaille comme chargé de cours chez Mendo.

#### Brève rétrospective 2022

Adriano a commencé par une rétrospective de l'année écoulée. Les thèmes abordés sont connus de tous : les taux d'inflation ont fortement augmenté et les marchés des placements ont souffert. Mais ce qui est passé un peu inaperçu en général, c'est que tant les marchés des actions que ceux des obligations ont subi une forte correction cette fois-ci. Depuis 1926 et avant 2022, les actions et les obligations n'ont enregistré que trois fois une performance négative la même année en Suisse. Habituellement, les obligations ont un effet stabilisateur sur le portefeuille lors d'années négatives pour les actions. Or, en 2022, les deux classes d'actifs ont été fortement négatives. Depuis 1926, nous n'avons jamais connu en Suisse une telle dégringolade simultanée des actions et des obligations. 2022 était donc une année historique.

#### Quid des placements pour 2023 ?

L'essentiel de l'intervention d'Adriano a ensuite porté sur les perspectives et les thèses de placement qu'il défend pour 2023. A cet égard, Adriano a abordé brièvement les domaines suivants :

- **Conjoncture** : la situation conjoncturelle est tendue. Aux Etats-Unis, le moral des consommateurs est très bas et les enquêtes auprès des entreprises sont pessimistes. De tels indicateurs avancés sont certes toujours une photographie instantanée, mais par le passé, ils se sont généralement vérifiés dans beaucoup de cas quant à l'évolution économique future. L'économie devrait donc rester sous pression.
- **Inflation** : les taux d'inflation sont actuellement en baisse et le pic devrait être derrière nous. Néanmoins, le renchérissement reste supérieur à la moyenne et cette situation devrait perdurer pour le moment. L'examen de l'inflation sous-jacente (hors énergie et prix des denrées alimentaires) montre également une

pression inflationniste persistante. Grâce à la récente baisse des prix de l'énergie, on peut toutefois s'attendre à ce que les taux d'inflation continuent de baisser cette année.

- **Taux directeurs** : les marchés des placements ne prévoient actuellement que de légères augmentations des taux d'intérêt. Aux États-Unis en particulier, on ne s'attend plus qu'à de petites augmentations des taux d'intérêt et les estimations les plus optimistes prévoient même une nouvelle baisse des taux directeurs vers la fin 2023. Le niveau des taux d'intérêt nuls et négatifs de ces dernières années ne devrait toutefois plus être atteint avant longtemps.
- **Les obligations** : depuis longtemps, les investisseurs en obligations obtiennent à nouveau des rendements nominaux positifs. La thèse TINA (there is no alternative) en faveur des actions appartient donc au passé, car les placements sûrs permettent à nouveau d'obtenir des rendements positifs. Les pertes de l'année dernière sont douloureuses, mais les obligations devraient faire un retour en force et être à nouveau une option lors des conseils en placement.
- **Les actions** : en apparence, les valorisations des actions semblent avoir baissé. En raison de la hausse des taux d'intérêt, cette réflexion est toutefois insuffisante. Une hausse des taux d'intérêt entraîne logiquement une baisse des valorisations des actions. Un coup d'œil sur les primes de risque laisse supposer que ce processus n'est peut-être pas encore totalement achevé. Pour justifier les cours, il faudrait donc que les bénéfices des entreprises augmentent ou que les taux d'intérêt baissent à nouveau. Dans le cas contraire, les prix des actions pourraient à nouveau être sous pression. L'antithèse à cela : les actions restent fortement valorisées en comparaison historique.

L'environnement de placement est devenu plus intéressant pour les nouveaux investissements, en particulier pour les investisseurs conservateurs. Il existe désormais des alternatives au compte d'épargne.

Le prochain webinaire gratuit en allemand sur l'actualité de la prévoyance professionnelle a eu lieu le 2 mars.

Informations : <https://mendo.ch/finanzseminare-und-webinare/>

## Nouveautés sur notre blog

- Flexibilisation de l'imposition des rentes viagères à partir de 2025 – 25.1.2023
- Nouveau record du nombre de retraités et pénurie de main-d'œuvre qualifiée – 30.1.2023

A lire sur le blog Mendo : <https://mendo.ch/fr/blog/>

## Nette augmentation des revenus pour les diplômés d'une formation professionnelle supérieure

Une nouvelle étude de l'Office fédéral de la statistique montre de manière impressionnante à quel point une formation continue au niveau de la formation professionnelle supérieure (brevets et diplômes fédéraux, écoles supérieures) est rentable. L'étude a été publiée le 12 janvier 2023 et aborde également les différences spécifiques aux branches. Elle est impressionnante : les titulaires d'un brevet fédéral reconnu obtiennent, six ans après leur diplôme, un revenu dans le champ de formation "finance, banque et assurance" qui est environ 45% plus élevé qu'avant la formation (revenu médian selon l'Office fédéral de la statistique : taille d'observation 1'098 personnes / période d'observation 2013 à 2021). Avec un salaire mensuel brut (salaire médian) de plus de CHF 8'000.00, ces diplômés sont en outre les leaders de la branche, car c'est dans le domaine de formation "finance, banque et assurance" que les titulaires du brevet obtiennent les meilleurs salaires. Le diplôme le plus important dans ce domaine de formation, en termes de nombre de diplômés (candidats et candidates), est "notre" brevet fédéral en conseil financier (organisme responsable IAF).

Lien vers le communiqué de presse : <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-92438.html>

Lien vers l'étude de l'OFS : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/quoi-de-neuf.assetdetail.23825797.html>

## Adaptations de la garantie des dépôts au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la protection des avoirs sur les comptes auprès des banques a changé. En cas de faillite d'une banque, le système de garantie des dépôts protège les avoirs des clients jusqu'à CHF 100 000 contre la perte. Vous trouverez les principales modifications légales applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 sur ce lien : <https://www.esisuisse.ch/fr/garantie-des-depots/changements-a-compter-de-2023>

## Qu'en est-il de la situation financière des caisses de pension ?

Quelle est la situation financière de nos institutions de prévoyance ? Souvent, on lit à ce sujet des évaluations de rapports annuels et on n'a ainsi qu'un aperçu d'un lointain passé. Avec son "PPCmetrics Pension Ticker", PPCmetrics propose un état des lieux actualisé au jour le jour. On peut y consulter quotidiennement les rendements et les taux de couverture des caisses de pension - une source d'information intéressante et très actuelle. Lien : <https://www.ppcmetrics.ch/fr/enjeux/ppcmetrics-pension-ticker/>

## Niveau positif des taux d'intérêt - ne pas oublier les impôts lors des placements obligataires !

Le niveau des taux d'intérêt a augmenté avec la poussée de l'inflation de ces derniers mois et se situe depuis un certain temps dans la zone positive. Qu'il s'agisse d'obligations de caisse ou d'emprunts "normaux", les investisseurs obtiennent actuellement un rendement brut en CHF d'environ 1% à 2%. Le risque d'une nouvelle hausse des taux d'intérêt subsiste, car l'inflation n'est pas encore vaincue. Ceux qui souhaitent néanmoins déjà opter pour une obligation devraient choisir un titre existant avec un coupon d'intérêt le plus bas possible, car après impôts, le rendement est plus élevé. Une telle obligation cote actuellement en dessous du pair (moins de 100%) et atteindra 100% à l'échéance. D'un point de vue fiscal, il en résulte un gain en capital qui n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu. En revanche, le coupon (paiement d'intérêts) est entièrement imposé. Pour un calcul comparatif, il convient de tenir compte des coûts et de l'impôt sur le revenu (taux d'imposition marginal).